

## Le Conseil en bref du 8 avril 2019

### Compte de gestion 2018

Ce dernier retrace les opérations budgétaires, en dépenses et en recettes, dans une présentation analogue à celle du compte administratif.

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur le compte de gestion de la Commune et sur ses résultats. Ce document, visé et certifié par l'Ordonnateur, doit être en concordance avec les écritures comptables produites par la collectivité au travers du compte administratif.

Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Pour l'exercice 2018, le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve.

- Section de fonctionnement = 570 106,17 €
- Section d'investissement : Résultat de l'exercice = - 597 172,67 €
- Résultat reporté de 2017 = 654 573,13 €
- Total = 57 400,46 €
- Résultat total = 627 506,63 €

### Compte administratif 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité au titre de l'exercice 2018.

les résultats de l'année écoulée, tels qu'exposés ci-dessous :

<u>COMMUNE</u>	<u>Budgétisé 2018</u>	<u>CA 2018</u>	<u>% réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Total exercice</u>	<u>% réalisé</u>
<i><b>Fonctionnement</b></i>						
Dépenses	4 276 143 €	3 836 257,40 €	89,71%	€ -	3 836 257,40 €	89,71%
Recettes	4 276 143 €	4 406 363,57 €	103,05%	€ -	4 406 363,57 €	103,05%
<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>570 106,17 €</b>		<b>€ -</b>	<b>570 106,17 €</b>	
<i><b>Investissement</b></i>						
Dépenses	3 578 937,78 €	2 376 220,35 €	66,39%	309 789,47 €	2 686 009,82 €	75,05%
Recettes (dont excédent antérieur)	4 072 597,41 €	2 433 620,81 €	59,76%	321 707,00 €	2 755 327,81 €	67,66%
<b>Solde</b>	<b>493 659,63 €</b>	<b>57 400,46 €</b>		<b>11 917,53 €</b>	<b>69 317,99 €</b>	
<i><b>Résultat cumulé</b></i>						
Dépenses	7 855 080,78 €	6 212 477,75 €	79,09%	309 789,47 €	6 522 267,22 €	83,03%
Recettes	8 348 740,41 €	6 839 984,38 €	81,93%	321 707,00 €	7 161 691,38 €	85,78%
<b>Résultat global</b>		<b>627 506,63 €</b>		<b>11 917,53 €</b>	<b>639 424,16 €</b>	

### Affectation des résultats 2018

La clôture de l'exercice 2018, au vu du compte administratif, fait apparaître un excédent de fonctionnement ainsi qu'un solde positif de la section d'investissement. Ces résultats font l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Les résultats sont affectés en section d'investissement.

<b>Section d'investissement</b>		
<b>Recettes</b>	Excédent d'investissement reporté (compte R001)	<b>57 400.46 €</b>
	Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	<b>570 106.17 €</b>

### **Taux d'imposition 2019**

Les taux d'imposition restent inchangés :

- 22.96 % pour la taxe d'habitation
- 22.93 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 90.67 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

### **Budget prévisionnel 2019**

Dans la continuité des budgets précédents, le budget primitif 2019 a été établi sur la base de la maîtrise des impôts.

Aussi, après l'optimisation des charges à caractère général ces dernières années, il est proposé de poursuivre la stabilité actée l'an dernier. Les propositions de crédit se fondent sur les besoins nécessaires au développement d'Hillion-Saint René et à l'offre de services en direction de la population en particulier auprès de la politique jeunesse et associative comme l'an dernier. Les efforts des services techniques pourront continuer à se concentrer sur les espaces et bâtiments publics.

La subvention versée par la commune au centre communal d'action sociale est maintenue à la somme de 90.000 euros pour l'exercice 2019.

Compte tenu de la baisse du taux d'endettement de la commune, le recours à l'emprunt peut être envisagé cette année en fonction de l'avancée des projets d'investissement. Le prêt in fine en cours prévu pour le financement du portage de l'assiette foncière du lotissement de L'Hôtelet pourra être remboursé en fonction des opportunités. De même, les fonds engagés pour porter ce projet seront remboursés à la commune par l'aménageur.

Le projet de regroupement des écoles d'Hillion est porté par la SPL Baie d'Armor Aménagement sous la forme d'un mandat, afin d'avancer sous maîtrise d'ouvrage déléguée pour ce projet d'ampleur qui contribue à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves tout en optimisant les bâtiments d'un point de vue énergétique. La convention signée permet de donner une vision claire des décaissements à réaliser par la commune. Ce projet avance bien en collaboration avec les différents intervenants.

Plus globalement, les aménagements des lotissements qui se poursuivent avec nos partenaires extérieurs permettent d'engager le développement communal dans un contexte financier contraint tout en conservant le projet politique d'aménagement en adéquation avec les qualités architecturales, paysagères et urbanistiques d'Hillion-Saint René. L'objectif global des actions menées est de mettre en avant les atouts de la commune et de préserver son cadre de vie, qui en font une commune très attractive ou il fait bon vivre tout au long de l'année.

L'aménagement de la Vallée du Cré, sous la forme d'un espace intergénérationnel, constituant la première étape de la requalification du bourg de Saint-René, est en cours de finition, notamment avec la construction-extension des jeux de boules couverts et du local chauffé. Cet espace va permettre des échanges entre les hillionnais et entre les générations.

Concernant la requalification du bourg de Saint-René, un travail de réflexion et de concertation a été mené pour permettre un aménagement souhaité et partagé dans le cadre d'un bourg rural intercommunal.

Un aménagement au bourg d'Hillion sous la forme d'un espace de glisse universelle va être positionné, en cœur de bourg, dans les espaces dédiés à la pratique du sport à proximité du terrain des sports et de la salle omnisports. Cet aménagement répond à un objectif intergénérationnel permettant d'allier différentes activités de loisirs et de maintien ou de retour à la motricité.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 4 204 970 euros.

Il s'équilibre en investissement, compte tenu de la reprise des résultats de l'exercice écoulé, à la somme de 3 574 082 euros. Les crédits provenant de la reprise des résultats sont volontairement basculés en investissement pour permettre de concrétiser les projets à venir.

### **États des emprunts garantis**

Le montant des annuités des emprunts garantis auprès des bailleurs sociaux (115 220.97 €) et de la dette communale (505 423.57 €) ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement (4 110 923 €) du même exercice. Pour l'année 2019, le ratio est égal à 15.10 %.

### **Octroi de la garantie de la commune pour un emprunt contracté par Baie d'Armor Aménagement dans le cadre de la convention publique d'aménagement du lotissement « Les Plages »**

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement urbain, en cohérence avec la politique locale de l'habitat, la commune d'HILLION a signé avec la SPL Baie d'Armor Aménagement une concession d'aménagement pour la création d'un lotissement dans le secteur de L'Hôtelet (délibération du 3 décembre 2018), lotissement dénommé « Les Plages ».

Dans la convention, il est précisé, à l'article 19, que « le Concédant accorde sa garantie à hauteur de 80 % au service des intérêts et tous frais y afférant, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par le Concessionnaire pour la réalisation de l'opération, dans la limite éditée par les textes en vigueur ».

Une garantie d'emprunt est accordée à hauteur de 880 000 euros au taux fixe de 0.80 % auprès du Crédit coopératif.

### **Contrat d'association aux écoles privées**

La commune d'Hillion verse chaque année aux deux écoles privées, une subvention déterminée par le biais du contrat d'association qui lie les deux entités.

La répartition par école est effectuée en fonction du nombre d'élèves inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, conformément aux tableaux joints :

- 70 713.74 € pour l'école privée Saint-Joseph d'Hillion,
- 49 565.38 € pour l'école privée de Saint-René.

### **Bilan des opérations immobilières 2018**

#### **ACQUISITIONS DE TERRAINS PAR LA COMMUNE**

<b>Dates</b>	<b>VENDEURS</b>	<b>LIEU</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
20/07/2018	Saint-Brieuc Armor Agglomération	Rue Olivier Provost	616 875,12€	Achat de terrain
01/10/2018	Mme Jeanine Rouxel	Carrefour Venelle des Portes-Route de la Grandville	314,00€	Achat de terrain

#### **VENTES DE TERRAINS COMMUNAUX**

<b>Dates</b>	<b>ACQUEREURS</b>	<b>LIEU</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
15/05/2018	SCI FRANISA	Saint-René	8 579,00€	Vente de terrain
15/05/2018	SCI LOUARN	Saint-René	7 559,50€	Vente de terrain
15/05/2018	SCI OCTAV	Saint-René	12 311,50€	Vente d'un terrain
11/10/2018	M. Mickaël GUERNION	Rue Olivier Provost	900,00€	Vente d'un terrain
11/10/2018	M. CHERBONNET	Rue Louis Guilloux	4 913,00€	Vente d'un terrain
19/12/2018	Côtes d'Armor Habitat	Place de l'Église	110 700,00€	Vente des salles paroissiales

### **Modification simplifiée numéro 1 du Plan local d'urbanisme, avis.**

Cette procédure de modification simplifiée concerne le règlement graphique (plan de zonage) et les écrits du règlement. Elles visent à :

- modifier l'article 1AU6, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, et l'article 1AU7, relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, par la suppression de la phrase « les règles édictées dans cet article sont applicables à chaque terrain issu d'une division ». Dans un souci de meilleure applicabilité du PLU ;
- supprimer 2 emplacements réservés qui n'ont plus lieu d'être suite à l'abandon des projets correspondants : emplacement réservé n° 1 « accès à la zone de l'Hôtelet et réaménagement du carrefour » et emplacement réservé n° 2 « extension du centre technique municipal » ;
- rectifier une erreur matérielle concernant les surfaces des abris de jardin qui ont été portées lors de la modification n°1 du PLU à 20m<sup>2</sup>, en contradiction avec l'article 9 qui n'a pas été modifié en conséquence. Les articles 9 des zones 1AU, UB, UC, UH, A et NHL doivent reporter une emprise au sol également de 20 m<sup>2</sup> pour les abris de jardin « l'emprise au sol des annexes ne devra pas excéder 20 m<sup>2</sup> pour l'ensemble des abris de jardin.

### **Syndicat Départemental d'Énergie, poursuite des travaux d'effacement des réseaux à Saint-René**

Afin de finaliser les travaux d'effacement des réseaux, la dernière tranche de travaux d'effacement et d'éclairage public, présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor est estimé comme suit :

- Eclairage rue Morin Est (avec giratoire) : 87 000 euros HT,
- Eclairage du collège et des voies d'accès au gymnase et parkings : 70 000 euros HT (pris en charge par le département via la convention),
- Réseaux téléphoniques (génie civil): 19 400 euros TTC avec le coût du cablage en sus (devis en cours).

### **Création d'un espace de glisse universelle, validation de l'avant-projet**

L'avant-projet d'un espace de glisse universelle est approuvé.